



MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 17 septembre, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10- Votants : 10 – Absent : 1

Date de la convocation et d'affichage : 11 septembre 2026

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Christophe HERNIO, Laure VAN DEN BLIEK, MANIVEL Yannick, PAVARD Michel, GUERIN Victor, GALLIER Claire, PESCHOT Jérôme, MENDES BENTO Lydie, Amandine LUBINEAU.

Absent(e) excusé(e) : CHOTARD Typhaine

Secrétaire de séance : Michel PAVARD

Procuration :

2026 – 06- 007 – Etude des devis concernant la mise en place d'un logiciel cimetière

Rapporteur :

Le Maire indique au Conseil Municipal que la commune ne possède pas de logiciel cimetière, il serait donc nécessaire de le mettre en place pour que la gestion de ce dernier soit à jour.

Deux devis ont été présentés :

- ✚ TOPO-CIM qui existe 1946 présente un devis d'un montant de 3 843.76 € HT soit 4 612.51 € TTC, ce tarif comprend :
 - ✓ Le relevé topographique réalisé par drone
 - ✓ La numérisation et saisie des concessions,
 - ✓ Réunion et formation sur site, la photographie des emplacements avec le relevé des inhumés,
 - ✓ La livraison du logiciel avec base de données intégralement remplie.
 - ✓ Téléassistance

La maintenance annuelle du logiciel sera de 230.77 €.

- ✚ SMART COMMUNE présente un devis pour un montant de 4 200.00 € TTC.
 - ✓ un relevé topographique.
 - ✓ Cette formule est toute récente car il s'agit d'une personne qui vient de développer son logiciel cimetière, il n'y a pas de recul concernant le produit déployé.

La maintenance annuelle sera de 350.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis de la société TOPO CIM pour la mise en place du logiciel cimetière pour un montant de 4 338.76 € HT soit 5 206.51 € TTC sous réserve de la validation du devis de la commune de Saint-Michel-de-Plélan afin que l'offre soit maintenue au tarif présenté.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 022-212203152-20260923-202606007-DE

Pour copie conforme
Le 19 juin 2026

Le Maire,
Fabrice RIVALLAN



Le secrétaire,
Michel PAVARD

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Michel Pavard, the secretary.